

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 29 avril 2024 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Roger Gaberell et Oana Cotoi: «Pour que la place du Pré-l'Évêque contribue encore à notre pain».**

*30 mai 2025*

**Rapport de M<sup>me</sup> Cathy Jacquier.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2024. La commission s'est réunie, sous les présidences successives de M. Olivier Gurtner et M. Christian Steiner, les 11 juin, 10 et 24 septembre, 3 décembre 2024 et le 21 janvier 2025. Les notes de séances ont été prises par le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

La place du Pré-l'Évêque occupe en partie l'emplacement d'une ancienne propriété épiscopale beaucoup plus vaste et qui a été fortement réduit par le percement de l'avenue Pictet-de-Rochemont et la construction de la gare des Vollandes.

Le noble jeu de l'arc s'y exerçait dès le Moyen Age. En 1533 eut lieu, chez Etienne Daddaz, la première cène réformée. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les indienneseries y installèrent leurs fabriques.

Le développement d'un espace arborisé sur le côté sud est à saluer. Cependant, ce développement entrave fortement la possibilité pour les maraîchers actifs en Ville de Genève de stocker leurs remorques et leurs marchandises.

Dans l'idée de trouver une solution pour nos maraîchers, il s'agirait d'adapter la signalétique du côté nord de la place afin de leur permettre de stocker leurs remorques et leurs marchandises.

Une interdiction de stationner les jours de marché de 4 h jusqu'à 15 h, les mercredis et les samedis, suffirait à ce but.

En outre, il s’agirait de pouvoir compenser les places de parking perdues pour les automobilistes tant du côté sud que du côté nord les jours concernés, en trouvant une solution de parking proche.

Considérant:

- que la perte d’espace de stationnement du côté sud de la place du Pré-l’Évêque entrave fortement les maraîchers;
- que des places de stationnement dédiées aux maraîchers sont imaginables du côté nord de la place les jours de marché;
- que les besoins en parking de voitures de tourisme doivent être assurés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à changer la signalétique du côté nord de la place du Pré-l’Évêque, soit décider d’une interdiction de stationner de 4 h à 15 h, véhicules de maraîchers exceptés, le mercredi et le samedi;
- à compenser les places de stationnement modifiées et perdues;
- à étudier l’introduction d’un macaron «Maraîcher» qui permettrait aux véhicules concernés de se parquer sur toutes les places disponibles (blanches, bleues, jaunes) gratuitement.

## **Séance du 11 juin 2024**

*Audition de M. Alain Miserez, motionnaire*

Le motionnaire rappelle que ce périmètre se trouve sur une parcelle qui relevait de l’évêque au Moyen Âge. Il rappelle également la proximité de la Maison du Jeu de l’Arc, qui était proche il y a quelques décennies. Il indique en outre que c’est là que des citoyens venaient cuire leur pain durant l’Ancien Régime.

Il explique ensuite que le périmètre au sud est maintenant un parc et que le site concerné se trouve au nord. Il explique que les marchands avaient la latitude de stationner leur remorque dans le parking mais il remarque qu’une place a été supprimée, d’autres devant encore disparaître au cours des prochains mois, entraînant pour les maraîchers des difficultés considérables. Il observe, cela étant, que la situation légale permettrait de modifier les panneaux en proposant une interdiction de stationner à l’exception des marchands, le mercredi et le samedi jusqu’à 15 h, afin de trouver une solution alternative pour les marchands sans impacter les automobilistes. Il observe que le parking de Villereuse est vide à 60% en journée et qu’il est possible de repositionner les voitures dans ce parking les mercredis et le samedi. Il pense qu’il est important de tenir compte des besoins des maraîchers, besoins qui sont vitaux pour leurs activités.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire rappelle que les maraîchers peuvent encore se parquer à la rue du Parc.

Le motionnaire répond que c'est le cas pour l'instant. Il estime qu'il serait important d'entendre les maraîchers.

Le président remarque que la compensation se développerait donc pour le mercredi et le samedi pour des places qui sont ouvertes le reste de la semaine.

Le motionnaire acquiesce en remarquant que le parking de Villereuse semble une bonne idée. Il ajoute que la discussion porte en fin de compte sur le nombre de places nécessaires pour les maraîchers. Cela étant, il déclare que la compensation n'est pas une obligation.

Un commissaire demande combien il y a de remorques à garer.

Le motionnaire répond que cela dépend des uns et des autres. Il ajoute avoir discuté avec trois maraîchers. Il rappelle que le macaron maraîcher existe déjà pour ceux qui utilisent le marché sur le boulevard Helvétique.

Un commissaire rappelle que le parking de Villereuse est le plus cher de Genève et qu'il est privé.

Le motionnaire répond avoir compris que des discussions sont en cours entre M. Gomez et les propriétaires de ce parking. Cas échéant, il rappelle qu'il existe d'autres parkings. Il mentionne qu'il y a une pesée d'intérêts à faire. Cela étant, il estime qu'il serait judicieux de faire quelque chose au niveau de ces parkings lorsque l'on voit que le parking du Seujet est vide à 70% toute la semaine.

Un commissaire demande s'il est légalement nécessaire de compenser ces places.

Le motionnaire répond qu'il ne s'agit pas d'une suppression de places mais d'une interdiction temporaire. Il rappelle que le nombre de macarons doit être équivalent au nombre de places dans un quartier.

Une commissaire demande si les habitants ont été approchés et s'ils préfèrent avoir un marché le mercredi et le samedi ou pas.

Le motionnaire répond ne pas avoir fait de sondage. Mais il imagine volontiers que les habitants souhaitent conserver le marché. Il ajoute que chacun doit fournir des efforts pour que l'ensemble des acteurs concernés puissent trouver satisfaction.

Un commissaire se demande si ce n'est pas à la Ville de Genève de faire en sorte que ni les habitants ni les maraîchers ne soient péjorés. Il remarque que l'on

prévoit un espace planté de graminées et de buissons pour permettre à M<sup>me</sup> Perler de compléter son bilan tout en supprimant des places pour les maraîchers.

Le motionnaire répond qu'à son sens, il convient de ne péjorer ni les uns ni les autres. Il pense que le parc qui a été développé est une très bonne chose, mais il aimerait également que le marché soit préservé sans que les prix augmentent et que les habitants puissent se parquer.

Le commissaire se demande si la Ville n'a pas la responsabilité de proposer une troisième voie, soit une alternative qui ne péjore ni les uns ni les autres.

Le motionnaire répond que le Conseil administratif intervient selon lui, mais il craint que si rien n'est proposé, tout le monde se retrouvera lésé. Il pense que dépenser 200 francs en panneaux est une solution aisée. Il remarque que tout le monde devra fournir un effort puisque les maraîchers ne pourront plus se garer à 5 m et que les habitants devront se parquer ailleurs le mercredi et le samedi.

Une commissaire demande de combien de places de stationnement il est question.

Le motionnaire répond qu'il y avait 15 places avec les places handicapées là où le parc a été créé. Il ajoute que, dans le secteur concerné, il est question de 48 places.

A l'issue de cette audition, l'audition de l'Association des marchés de Genève ainsi que l'audition des associations du quartier des Eaux-Vives sont acceptées à l'unanimité.

### **Séance du 10 septembre 2024**

*Audition conjointe de M. Matthias Lecoq, président de l'association Vivre aux Eaux-Vives (VAEV), et de M<sup>me</sup> Mady Senaud, membre du comité, ainsi que de M. Nicolas Burgy, président de l'association Ô Vivre Ensemble, et de M<sup>me</sup> Deborah Otero-Maline, membre du comité*

M. Burgy remercie la commission pour cette audition. Il mentionne que son association est favorable à cette motion, la seule observation relevant de la compensation des places occupées deux fois par semaine, de 4 h à 15 h. Il indique que les maraîchers qui ont été consultés par l'association évoquent 10 à 12 voitures. Il ne croit pas que cela soit très compliqué, mais il pense qu'il faut éviter d'ennuyer les commerçants et les habitants qui occupent les places de Pré-l'Evêque nord. Il signale alors qu'il existe un petit parking en zone blanche avec 10 places, plus celles au bout de la rue de Montchoisy, et il estime qu'il serait plus simple d'utiliser ces places pour les maraîchers. Il remarque que les voitures sur Pré-l'Evêque nord sont pour la plupart dotées d'un macaron, ce qui implique que ce sont des

résidents. Il rappelle que plusieurs places ont déjà été supprimées et il pense que cette suggestion permettrait de limiter les dégâts.

M<sup>me</sup> Senaud partage cette opinion et remarque qu’il y a suffisamment de places blanches qui peuvent être utilisées entre la rue d’Italie, la rue Adrien-Lachenal et la rue le long de l’église Saint-Joseph et Glacis-de-Rive. Elle ne pense pas qu’il faille trouver des solutions à l’intérieur du quartier des Eaux-Vives, alors que ce marché ne concerne que secondairement les habitants du quartier.

M. Lecoq déclare que tout le monde est d’accord pour dire qu’il est nécessaire de trouver des solutions hors du quartier des Eaux-Vives pour le marché de Rive. Il se demande comment la proposition de cette motion a été envisagée.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si les associations sont pour ou contre cette motion.

Le président comprend que les associations estiment que déplacer le problème sur Pré-l’Evêque n’est pas une bonne idée alors qu’il y a des solutions ailleurs.

M. Burgy acquiesce, M. Lecocq aussi.

Une commissaire déclare que les marchands viennent avec des camionnettes et des remorques qui ne passent pas partout. Elle ajoute que les marchands ont été déplacés à maintes reprises et elle observe qu’avec les sens de circulation, le temps de déchargement prend vite beaucoup de temps. Elle comprend les solutions selon les dires des associations, mais elle rappelle que la rue d’Italie ne peut pas être utilisée puisqu’elle est inscrite dans le plan de piétonnisation.

M<sup>me</sup> Otero-Maline déclare qu’à Petit-Senn, il existe des places blanches.

M. Burgy pense que l’audition du président des marchands sera très utile.

Une commissaire remarque que la rue d’Italie est tout de même restreinte et elle doute que cette voie soit envisageable même si elle ne devait pas être piétonnisée. Elle comprend la volonté de ne pas toucher aux Eaux-Vives et elle remarque que les places blanches devraient être utilisées.

M. Lecoq rappelle que les places de parking sont un problème récurrent et il mentionne que tous les changements qui sont imaginés aux Eaux-Vives sont finalement confrontés à cette problématique de places de parking; des projets qui seraient d’autant plus mis en péril avec ce report sur Pré-l’Evêque. Il se demande en fin de compte s’il ne faudrait pas étendre le marché de Rive pour permettre aux marchands d’avoir leur véhicule à proximité.

M. Burgy rappelle qu'il était aussi question de déplacer le marché sur la place de Rive, une option dont les maraîchers ne veulent pas.

Une commissaire déclare que ce n'est pas une question de volonté, mais elle remarque que cette option entraînerait une diminution du marché et la perte de plusieurs marchands. Elle demande si les associations ont une autre solution.

M<sup>me</sup> Otero-Maline se demande s'il ne faudrait pas relancer le projet des Clé-de-Rive.

Une commissaire remarque qu'à Jaques-Dalcroze, il existe une petite place qui abrite plusieurs places bleues.

Une commissaire répond que l'on y rentre que quatre camions.

M. Lecoq rappelle que la zone de taxis en face du Velvet est peu utilisée en matinée. Il ajoute que, sur le Jeu-de-l'Arc, il serait possible de réduire la circulation sur une seule voie durant ces plages horaires, afin de permettre aux camions de se parquer en double file.

Une commissaire déclare que les maraîchers gardent pour la plupart leur camion, qui leur sert de présentoir.

Le président propose de conserver cette question pour le président des marchands.

Une commissaire demande quelles seraient les conséquences pour un habitant des Eaux-Vives si cette motion était appliquée en l'état.

M. Burgy répond que, du mardi soir au mercredi fin de journée, un habitant devrait trouver une autre solution, ce d'autant plus qu'il y a plus de macarons que de places. Il rappelle qu'il n'y a pas de parking public aux Eaux-Vives.

M<sup>me</sup> Otero-Maline se demande s'il n'y avait pas eu un projet de végétalisation à Pré-l'Evêque.

Le président rappelle que des petits marchés ne sont pas intéressants pour les maraîchers compte tenu de la proximité du marché de Rive.

Une commissaire demande si les associations seraient d'accord de fermer provisoirement des rues durant la tenue du marché.

M. Burgy répond: «Tout sauf Pré-l'Evêque.»

M<sup>me</sup> Senaud rappelle qu'il y a eu de nombreuses élévations d'immeubles dans le quartier et elle remarque que ces habitants ne sont pas tous des piétons.

M<sup>me</sup> Otero-Maline signale que, devant Julius Bär, il y a une zone blanche qui pourrait être utilisée.

Le président déclare que la commission a compris que les associations souhaitent préserver les Eaux-Vives.

Une commissaire observe que, de part et d'autre du Musée d'art et d'histoire (MAH), il existe des places de cars où il est possible de placer des camions.

M. Burgy répond que ces places sont souvent utilisées par les cars qui desservent la Vieille-Ville.

### **Séance du 24 septembre 2024**

*Audition de M. Willy Cretegy, président de l'Association des marchés de Genève (AMG), et de M. Quentin Weideli, fleuriste, membre de l'AMG*

M. Cretegy prend la parole et déclare que la question du parking pour les acteurs du marché est une question importante et parfois compliquée. Il ajoute que les marchands fréquentant le marché de Rive étaient mécontents puisque les places de parc en épi ont été modifiées par des places en parallèle, ce qui complique passablement la vie des marchands. Il ajoute qu'à la lecture de cette motion, son association proposerait un macaron valable les mercredi et samedi. Il observe en effet que, lorsque des voitures se parquent sur les places réservées aux marchands, les agents de la Ville n'ont pas la compétence pour intervenir. Et il remarque que ce macaron serait une solution idéale, ce d'autant plus que la hauteur des véhicules ne permet pas de se garer dans les parkings souterrains.

#### *Questions des commissaires*

Le président indique que les deux associations d'habitants des Eaux-Vives ont été entendues, et il mentionne qu'elles estiment que le périmètre de Pré-l'Evêque nord n'est pas idéal pour y loger les marchands les jours de marché.

M. Cretegy répond que trouver des places autour du marché est préférable. Il ajoute que ce sont des associations d'habitants qui se préoccupent des places destinées aux résidents. Il mentionne que les marchands sont confrontés pour leur part à l'absence de places lorsqu'ils s'absentent. Il signale qu'un car avec des plaques polonaises est stationné à l'année un peu plus haut sur le boulevard Helvétique, ce qui représente aussi un problème.

M. Weideli observe qu'il y a tout de même une problématique de circulation avec le boulevard Helvétique, une problématique qui n'existe pas à Pré-l'Evêque. Il déclare que ce macaron représenterait donc un réel avantage.

Le président observe que la zone de Pré-l'Evêque n'est donc pas essentielle.

M. Weideli acquiesce.

Une commissaire déclare qu'il y a une zone de places payantes vers le restaurant de la mairie.

M. Weideli répond que les places utilisées par les marchands sont des places payantes.

M. Creteigny signale que les marchands ont déjà un macaron pour le parking sur les places qui leur sont réservées et il remarque qu'il serait possible d'utiliser également ce dernier pour parquer hors de la zone réservée les jours de marché.

Une commissaire demande combien de marchands utilisent des places de parc.

M. Creteigny répond qu'à Rive, les camions qui restent sur place font office de stand. Il précise qu'il y en a trois ou quatre.

Une commissaire demande où ils garent leur véhicule.

M. Creteigny répond qu'il se parque à côté du car polonais sur le boulevard Helvétique.

Une commissaire mentionne que la troisième invite est donc importante.

M. Creteigny répond que la situation n'est pas véritablement problématique pour les marchands. Il ajoute que la solution des macarons est sans doute la plus pertinente.

Un commissaire remarque que le macaron est simplement un accès pour les marchands mais qui laisse la place également aux autres utilisateurs.

M. Weideli acquiesce et déclare que les besoins ne sont pas aussi importants, et il remarque que ce macaron permettrait de trouver une place ailleurs. Il ajoute que cette flexibilité serait suffisante.

Une commissaire remarque que les associations proposaient de libérer une autre rue pour les marchands.

M. Creteigny répond que cette solution ne résoudrait pas complètement le problème, puisque des voitures viendraient se garer.

Une commissaire se demande comment les macarons vont empêcher le conflit entre les marchands et les autres utilisateurs.

M. Weideli répond qu'il y a tout le temps des places libres et il mentionne que l'idée est de se garer dans une place autre que celles qui sont réservées.

Un commissaire remarque que les associations avaient évoqué les places libres, le matin, de la rue du Jeu-de-l'Arc, qui sont régulièrement vides et il demande ce qu'il faut en penser.

M. Weideli répond que ce pourrait être une solution qui s’ajouterait au macaron.

M. Creteigny ajoute que les marchands ne peuvent pas rester plus tard que 14 h 30, puisque la circulation sur le boulevard Helvétique est alors rétablie.

Un commissaire demande si le nombre de clients diminuerait si le nombre de places pour ces derniers était diminué.

M. Creteigny répond qu’il ne s’agit pas de centaines de places. Il signale que les marchands ont beaucoup de clients qui viennent des Eaux-Vives et il déclare que les marchands ont une certaine sensibilité à leur égard.

Une commissaire comprend qu’il y a assez de places de parc, et elle mentionne qu’un macaron marchand avec les horaires représenterait une bonne solution.

M. Creteigny acquiesce et déclare que la Fondation des parkings devrait être informée. Il signale que certains marchands ne viennent qu’occasionnellement et obtiennent un macaron auprès des agents du marché.

M. Weideli précise qu’il faut simplement une extension du macaron existant.

Une commissaire signale qu’il existe un macaron professionnel qui coûte 11 francs par jour, et elle observe qu’il s’agit donc d’un autre macaron.

M. Weideli acquiesce.

Une commissaire demande pourquoi la police ne retire pas les véhicules qui se trouvent sur les places des marchands.

M. Creteigny répond que la police a indiqué ne pas avoir le droit de faire enlever ces véhicules.

M. Weideli ajoute que le travail serait en outre très important.

La commissaire remarque que cette mesure serait tout de même dissuasive.

M. Creteigny pense que ce sont des personnes qui ne sont pas attentives aux panneaux.

M. Weideli signale que la problématique relève surtout de la journée et non du matin, lors de l’installation du marché.

La commissaire demande si les marchands se parquent à Pierre-Fatio.

M. Weideli répond que ce pourrait être une possibilité.

La commissaire ajoute qu’au haut de Jaques-Dalcroze, il existe une petite place.

M. Creteigny mentionne que cette place n'est pas utilisée au vu de sa distance.

Une commissaire demande si ce sont les marchands qui signalent la présence de voitures qui se trouvent sur les places des marchands.

M. Creteigny répond que ce sont les marchands, mais il mentionne que ce n'est jamais sur le moment. Il ajoute que les remarques que les marchands formulent n'ont guère d'effets.

La commissaire demande si les marchands trouvent d'autres places ailleurs dans ce cas de figure.

M. Creteigny acquiesce tout en mentionnant que ce ne sont pas des places pour les marchands.

Un commissaire demande si une ronde la veille du marché par les services de la Ville serait une option.

M. Weideli répond que la loi indique que ces places doivent être libérées à partir de 4 h. Il doute dès lors que cette ronde soit possible.

M. Creteigny ajoute qu'en termes de logistique, une telle mesure serait importante, ce d'autant plus que la problématique n'est pas si importante.

Le commissaire remarque qu'une ronde ne coûterait pas grand-chose.

M. Weideli répond que les habitants du quartier enlèvent généralement leur voiture.

M. Creteigny ajoute que les agents commencent à 6 h, alors que le marché s'installe de 5 h à 8 h. Et il explique que certains doivent parfois attendre que les agents arrivent pour pouvoir s'établir.

Le président remarque donc que les marchands aimeraient simplement une extension du macaron.

M. Creteigny acquiesce.

M. Weideli ajoute que les marchands se parqueront en priorité sur leur place, quoi qu'il en soit.

A l'issue de cette audition, l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ainsi que de M. Krebs, qui représente la Ville auprès de la Fondation des parkings, est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 3 décembre 2024**

*Audition de M. Damien Zuber, directeur de la Fondation des parkings*

M. Zuber prend la parole et déclare que les 13 places de stationnement supprimées ont été compensées sur le boulevard Helvétique. Il ajoute qu'il existe 57 places aujourd'hui pour les marchands, soit plus de places compensées que de places supprimées. Il observe que les marchands disposent d'un macaron pour parquer gratuitement sur ces places les jours de marché.

Il indique que la proposition qui est faite risquerait de générer beaucoup d'insatisfaction, puisque les places supprimées le seraient aussi pour les habitants. Il ajoute que le macaron proposé n'existe pas, ce qui implique la création d'une base légale. Et il précise que ce macaron ne réglerait pas la question des places disponibles et entraînerait des possibilités d'abus.

#### *Questions des commissaires*

Le président remarque que les maraîchers indiquent que l'enjeu relève plutôt du régime des places les jours de marché que du lieu même.

M. Zuber répète que 57 places sont dédiées aux marchands sur le boulevard Helvétique et il observe qu'elles ne sont pas occupées à d'autres usages ces jours-là. Il indique que les retours qu'il a sont plutôt positifs.

Le président déclare que les maraîchers évoquaient un macaron pour les jours de marché.

M. Zuber répond que ce macaron existe déjà et est annuel. Il ajoute que les maraîchers ne payent que la taxe journalière pour la place sur le domaine public et non la place de stationnement.

Un commissaire déclare avoir compris que ce macaron est attribué aux places qui leur sont attribuées, mais il observe que les maraîchers aimeraient que ce macaron puisse être étendu à toutes les places.

M. Zuber répond que ce droit de stationnement plus large ne résoudrait pas le problème, puisque les places blanches et bleues sont saturées. Il ajoute qu'utiliser les places de livraison risquerait de générer plus de problèmes que de solutions. Il mentionne qu'il serait dès lors préférable d'augmenter le nombre de places dédiées aux marchands.

Un commissaire demande quelles sont les places réservées pour les maraîchers et sous quelle forme elles sont signalées.

M. Zuber répond qu'il y a une signalisation verticale. Il précise que ce sont des places bleues sur le boulevard Helvétique.

Le commissaire observe que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) indique que les habitants qui n'ont pas de place de stationnement doivent pouvoir laisser leur voiture à proximité de leur domicile avec un macaron, mais il remarque que ce principe ne peut pas être respecté dans ce cas de figure.

M. Zuber répond qu'un arrêté admet cette exception. Il répète que les retours de l'Unité des foires et marchés de la Ville sont positifs.

Un commissaire demande si les places réservées aux marchands à Pré-l'Evêque étaient réservées au marché de Rive.

M. Zuber acquiesce en complétant qu'elles servaient aussi au marché des Eaux-Vives, qui n'existe plus aujourd'hui.

Le commissaire demande sur quelle base légale repose le macaron maraîcher.

M. Zuber l'ignore mais il déclare qu'un arrêté du Canton est nécessaire.

## **Séance du 21 janvier 2025**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M<sup>mes</sup> Isabelle Chavan-Eberhard, cheffe du Service de l'espace public, et Janine Truffer, cheffe de l'Unité des foires et marchés*

Le président rappelle les auditions réalisées à propos de cette motion, et il mentionne que, compte tenu des enjeux liés au parking, il a été jugé pertinent d'entendre M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis prend la parole et déclare qu'une question orale aurait probablement suffi. Elle déclare en l'occurrence que la signalisation a été modifiée, et 13 places remplacées, comme le demandent les invites de la motion.

M<sup>me</sup> Truffer ajoute que les travaux ont été menés en 2024, et les places remplacées en automne 2023. Elle mentionne qu'il n'y a pas eu de problème avec les marchands, à sa connaissance. Elle rappelle alors que, pour le moment, chaque marchand a droit à une seule place avec la précision du marché pour lequel le commerçant a le droit d'utiliser son macaron. Elle précise que la Ville travaille avec la Fondation des parkings (FdP) à ce propos, et elle observe que, de 6 h du matin jusqu'à 9 h, la police municipale enlève les véhicules qui gênent, alors que la FdP verbalise les véhicules qui n'ont rien à faire sur les places des marchands. Elle indique que le projet qui est envisagé maintenant serait d'avoir un macaron qui permettrait aux marchands de se parquer sur n'importe quelle place durant le temps du marché. Elle mentionne que cette option simplifierait la vie des marchands qui, parfois, doivent s'absenter pour livrer des clients et revenir sans retrouver leur place occupée précédemment.

*Questions des commissaires*

Le président comprend que ce projet semble bien engagé.

M<sup>me</sup> Truffer répond que, pour le moment, rien n'a encore changé. Elle précise que le macaron est évidemment connu par la FdP.

Le président demande si M<sup>me</sup> Truffer est favorable à ce projet.

M<sup>me</sup> Truffer acquiesce mais mentionne n'avoir encore rien dit à la FdP. Elle pense que cette idée est pertinente.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pense que ce système peut convenir à la Ville de Genève. Cela étant, elle rappelle que ce macaron relève de la compétence de la FdP.

M<sup>me</sup> Truffer rappelle que la Ville travaille déjà avec les macarons pour places réservées; macarons qui sont annuels.

Un commissaire comprend que la FdP contrôle ces macarons et qu'un développement de ces derniers relève de celle-ci.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis acquiesce.

Une commissaire demande si le nombre de marchands qui auraient besoin de cette extension est élevé.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que c'est une demande de l'association des marchands, mais elle ne croit pas qu'ils soient très nombreux.

Le président rappelle qu'il a été dit que c'était deux à trois marchands par marché qui étaient concernés.

Une commissaire demande s'il y a quelque chose à faire en termes de signalétique.

M<sup>me</sup> Truffer répond que la signalétique est déjà existante.

Une commissaire se demande s'il serait possible de placer des barrières ou un objet.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'il n'est pas choquant d'utiliser la place si cette dernière est libre. Elle ajoute que la difficulté pour les marchands est lorsqu'ils reviennent sans retrouver leur place.

M<sup>me</sup> Truffer ajoute qu'il n'est pas possible de mettre des objets physiques sur l'espace public pour réserver une place.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis remarque que ce serait difficilement envisageable sous l'angle logistique.

M<sup>me</sup> Truffer rappelle qu’il n’est pas possible non plus de mettre des objets sur des places de livraison.

Le président demande ce qu’il en est après 9 h.

M<sup>me</sup> Truffer répond que les marchands sont alors installés. Elle ajoute que la FdP passe parfois encore une fois à midi pour vérifier que les véhicules se trouvant sur les places réservées ont un macaron.

Un commissaire ne voit pas le problème de placer un objet sur ces places lorsque les marchands s’absentent.

M<sup>me</sup> Truffer ne pense pas que ce soit légal.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rappelle qu’il y a de la signalétique et que des amendes sont infligées. Elle déclare que la Ville ne va pas commencer à placer un bloc de béton à chaque départ d’un véhicule.

Un commissaire demande comment est fait le choix entre l’amende et le retrait d’un véhicule.

M<sup>me</sup> Truffer répond que les véhicules sont retirés lorsque ces derniers se trouvent sur l’emplacement d’un stand. Elle ajoute que c’est la police municipale qui fait enlever les véhicules et non la FdP.

Une commissaire demande quel est le montant de l’amende.

M<sup>me</sup> Truffer répond qu’elle est de 40 francs.

Une commissaire demande s’il est possible de vérifier s’il est légal de réserver physiquement une place.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu’il s’agirait vraisemblablement d’une occupation ponctuelle du domaine public. Elle rappelle que les déménageurs doivent déposer une demande d’autorisation et sont taxés.

La commissaire remarque que les places de marché sont tout de même privatisées.

M<sup>me</sup> Truffer répond qu’elles sont réservées ponctuellement.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis a pris note de la demande de la commissaire.

Le président demande s’il serait possible d’envisager trois à quatre places de plus, en accord avec le Canton, dans les alentours du marché.

M<sup>me</sup> Truffer répond que cela ne résoudra pas le problème.

Un commissaire demande si la FdP peut multiplier les rondes.

M<sup>me</sup> Truffer répond que la FdP passe parfois également à midi.

### *Discussion et prises de position*

Le président affirme qu'il est possible de procéder à un vote.

Un commissaire du Parti libéral-radical remarque que les deux premières invites ont été traitées. Quant à la troisième invite, il se demande s'il faut vraiment ajouter une mesure à un système qui a été réfléchi. Il craint que l'on ne fasse qu'ajouter une couche.

Un commissaire estime qu'il y a un problème qui doit être pris en compte, raison pour laquelle son groupe propose un amendement pour la troisième invite, soit: «à prendre langue avec la Fondation des parkings pour permettre aux véhicules munis du macaron maraîcher de se parquer sur toutes les places disponibles aux alentours gratuitement, bleues, blanches, jaunes».

Le président propose également la suppression des deux premières invites.

Un commissaire du Centre approuve.

Une commissaire du Parti socialiste pense qu'il faut être plus précis. Elle rappelle qu'il y a déjà 60 places comprises dans ce macaron.

Le président propose d'ajouter à l'amendement «défini en collaboration avec l'AMG».

Le commissaire du Centre acquiesce.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'à Pré-l'Evêque, c'étaient les places de remplacement qui posaient un problème. Elle ajouterait à l'amendement «et au service des marchés».

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe est favorable à cette motion telle qu'amendée.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois remarque que cet amendement n'est plus en lien avec la motion, dont le sujet relève de la compétence cantonale. Il pense en conséquence que cette motion est inadéquate. Cela étant, il observe que les auditions ont été intéressantes. Quoi qu'il en soit, il déclare que son groupe refusera cette motion.

Un commissaire des Verts déclare ne pas comprendre cette motion, et il remarque avoir le sentiment que la magistrate partage cet avis. Il ajoute que ce seront finalement 120 places qui seront réservées. Il indique que son groupe s'abstiendra.

Le commissaire du Centre répond que l'idée est de permettre aux marchands de se parquer sur des places libres gratuitement. Il déclare que la proposition est de recentrer la motion sur les besoins des marchands.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe s’abstiendra également. Elle estime en effet que la motion et l’amendement ne viennent pas résoudre le problème ponctuel que rencontrent certains marchands.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois ajoute que la situation actuelle est déjà limitée à l’égard de la LMCE, notamment dans son article 4, qui signale que fermer des places bleues va à l’encontre du but initial de la loi. Il rappelle que le macaron habitant vise précisément à ne pas utiliser sa voiture.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que son groupe s’abstiendra également. Il comprend finalement que la signalétique n’est pas respectée. Or, il rappelle qu’il y a des lois et des règlements et qu’il devrait être possible de faire retirer ces voitures.

#### *Vote des amendements*

Le président passe au vote de la suppression de la première invite, qui est supprimée à l’unanimité, soit par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve, 1 EàG).

Le président passe au vote de la suppression de la deuxième invite, qui est supprimée à l’unanimité, soit par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve, 1 EàG).

Le président passe au vote de l’amendement, soit la modification de la troisième invite: «à prendre langue avec la Fondation des parkings pour permettre aux véhicules munis du macaron maraîcher de se parquer sur toutes les places bleues, blanches, jaunes disponibles dans un périmètre défini avec l’Association des marchés de Genève, gratuitement».

L’amendement est accepté par 7 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S) contre 1 non (MCG) et 7 abstentions (3 PLR, 3 Ve, 1 EàG).

#### *Vote de la motion M-1823 telle qu’amendée*

La motion M-1823 amendée est acceptée par 3 oui (2 LC, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 11 abstentions (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre langue avec la Fondation des parkings pour permettre aux véhicules munis du macaron maraîcher de se parquer sur toutes les places bleues, blanches, jaunes disponibles dans un périmètre défini avec l’Association des marchés de Genève, gratuitement.